



MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DES COUPES D'ENCOURAGEMENT DU CRÉDIT MUTUEL POUR LA SAISON 26/27

Qualification des joueurs et joueuses en coupes d'encouragement

Origine : Comité Directeur du District du 27.06.26

Exposé des motifs : Précision concernant les conditions d'éligibilité des joueurs et des joueuses en coupes d'encouragement du Crédit Mutuel. Mis en conformité avec les règlements des coupes Seniors.

Date d'effet : 01.07.26

Ancien texte – Article 5 : Qualification	Nouveau texte – Article 5 : Qualification
Pour prendre part aux matches de coupe, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre.	Pour prendre part aux matches de coupe, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre. Les conditions de participation à la coupe sont celles qui régissent l'équipe engagée dans son championnat. Tout joueur autorisé à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe engagée en coupe peut prendre part à l'épreuve.